



Communiqué de presse

Date 14 avril 2021

Distribution des comprimés d'iode : le Conseil fédéral approuve une convention sur les coûts

Distribués à la population et remplacés régulièrement, les comprimés d'iode doivent être pris à titre préventif en cas d'accident nucléaire majeur. Lors de sa séance du 14 avril 2021, le Conseil fédéral a approuvé une convention sur les coûts de distribution avec les exploitants d'installations nucléaires.

La convention prévoit un financement à parts égales, entre la Confédération et les exploitants d'installations nucléaires, des 4,8 millions de francs pour la distribution des comprimés d'iode en 2020 dans les zones situées au-delà du rayon de 50 kilomètres d'une centrale nucléaire. Ces comprimés sont stockés dans les cantons pour une distribution en cas d'urgence.

En 2024, les comprimés d'iode à distribuer directement à la population et aux entreprises situées dans un rayon de 50 kilomètres d'une installation nucléaire seront remplacés. Les coûts de cette opération s'élèvent à près de 15 millions de francs, dont la convention prévoit une prise en charge à hauteur de 11 millions par les exploitants de centrales nucléaires.

Suite à la mise hors service de la centrale nucléaire de Mühleberg, il convient également d'adapter la réglementation relative à la future distribution des comprimés d'iode et de réviser la liste des communes concernées dans l'annexe de l'ordonnance sur les comprimés d'iode. L'Office fédéral de la santé publique a entamé les travaux en la matière.

Renseignements :

Office fédéral de la santé publique, Médias et communication, media@bag.admin.ch

Département responsable :

Département fédéral de l'intérieur DFI